

Septembre 2011

F

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольствен ная и сельскохозяйств енная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

COMITÉ FINANCIER

Cent quarantième session
Rome, 10-14 octobre 2011
État d'avancement du Programme relatif à la déclaration de situation financière

Pour toute question de fond concernant le présent document, prière de s'adresser à:

M. Louis Gagnon

Conseiller juridique

Tél.: +3906-5705 3098

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org

RÉSUMÉ

- Le présent document fait le point sur l'état d'avancement du Programme relatif à la déclaration de situation financière. Conformément au plan de mise en œuvre par étapes, un groupe de travail a rédigé un questionnaire et son guide d'utilisation, et a défini les critères de risque concernant la participation de certains fonctionnaires au Programme. Le groupe de travail a bénéficié du concours d'un consultant externe, le cabinet d'audit Ernst & Young. La phase pilote a ensuite été lancée. Soixante fonctionnaires y ont participé. Leurs déclarations ont été examinées par un consultant externe.
- La mise en œuvre de la phase pilote et le plan de travail respectent l'échéancier. Le plan de travail a été approuvé par le Comité financier à sa cent trente-cinquième session, en octobre 2010. Il prévoit la mise en route du Programme relatif à la déclaration de situation financière en janvier 2012. Les progrès obtenus au cours de la phase pilote laissent penser que les diverses étapes du calendrier seront respectées.

AVIS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À FORMULER

- Le Comité financier est invité à prendre note des informations figurant dans le présent document.

Projet d'avis

- **Le Comité financier prend note des informations présentées sur l'état d'avancement du Programme relatif à la déclaration de situation financière.**

1. Le présent document fait le point sur l'état d'avancement du Programme relatif à la déclaration de situation financière. Il fait suite à un état d'avancement¹ établi à la demande du Comité financier à sa cent trente-cinquième session, en octobre 2010, qui lui a été remis à sa cent trente-huitième session, en mars 2011. Le comité financier a aussi approuvé au cours de cette session un plan de travail qui prévoit la mise en œuvre du Programme entre décembre 2010 et décembre 2011, date à laquelle le programme devrait être opérationnel.

2. Le plan de mise en œuvre du Programme prévoit une « phase de démarrage et de transition » (de décembre 2010 à février 2011), une « phase pilote » durant laquelle plusieurs initiatives seront menées (de mars à juillet 2011) et une « phase d'apprentissage et de mise en place » (de septembre à décembre 2011). Il prévoit plus particulièrement les étapes suivantes, qui s'inscrivent dans les phases décrites précédemment:

- a) lancement du processus relatif à la déclaration de situation financière, avec la préparation d'un questionnaire et d'une « foire aux questions » (de décembre 2010 à février 2011);
- b) conception du modèle de Programme relatif à la déclaration de situation financière et de toutes les modalités de mise en œuvre (de janvier à la mi-mai 2011);
- c) établissement de la liste des fonctionnaires qui participeraient à une première activité pilote de communication de déclaration (mars et avril 2011);
- d) préparation et présentation des déclarations financières par ces fonctionnaires (de la mi-mai à juillet 2011);
- e) vérification de la cohérence et de la conformité des déclarations pilotes en regard des exigences du Programme relatif à la déclaration de situation financière (d'août à mi-septembre 2011);
- f) choix des déclarations à mettre à l'essai (septembre 2011);
- g) résultats des essais pratiqués sur l'échantillon pilote (octobre et novembre 2011);
- h) examen des résultats de l'activité pilote, apport des modifications nécessaires et lancement du programme (décembre 2011)

3. Comme il a été indiqué précédemment, un groupe de travail interdépartemental a été créé afin de rédiger notamment une première version du questionnaire et son guide d'utilisation, et de définir les critères de risque déterminant la participation de certaines catégories d'employés, autres que les fonctionnaires de classe D-1 et de rang supérieur, au Programme de déclaration de situation financière. Le groupe de travail a bénéficié de l'appui du consultant externe Ernst & Young. À l'issue de l'examen de divers modèles de déclaration de situation financière adoptés par d'autres organisations, et compte tenu de la nécessité de mettre en place un système adapté aux besoins de la FAO, il a été décidé d'opter pour une approche analogue à celle qui est appliquée par le Fonds international de développement agricole (FIDA). Cette approche repose sur une certification du respect des critères et règlements internes de l'Organisation. Le Programme a pour objectif de définir, de gérer, de réduire et d'éliminer les risques de conflit d'intérêts inhérents à la participation active des fonctionnaires, de leur conjoint et de leurs enfants à charge à des activités, notamment économiques, extérieures à l'Organisation.

4. La phase pilote a démarré à l'issue des conclusions du groupe de travail. Elle a été élaborée de façon à tester la mise en œuvre du Programme au sein de l'Organisation auprès d'un groupe sélectionné de fonctionnaires en vue de son lancement officiel en janvier 2012. Conformément au

¹ FC 138/14.

paragraphe 301.1.11 du Statut du personnel, le Programme s'applique aux fonctionnaires de classe D-1 et le Directeur général peut « exiger d'autres fonctionnaires qu'ils souscrivent également une déclaration de situation financière s'il estime que l'intérêt de l'Organisation l'exige ».

5. Des fonctionnaires de toutes les classes ont pris part à la phase pilote à partir d'une évaluation des facteurs de risque spécifiques liés à leur emploi. Au total, 60 fonctionnaires y ont participé, notamment tous les sous-directeurs généraux. On leur a demandé de répondre à un questionnaire dans lequel ils déclaraient les cadeaux et les gratifications reçus, leurs revenus provenant de sources autres que la FAO, leurs éventuelles activités en dehors de l'Organisation et leurs avantages et autres intérêts financiers, ainsi que ceux de leurs personnes à charge, au cours des douze derniers mois.

6. En vue d'aider tous ceux qui ont pris part à la phase pilote, une formation a été mise en place afin de présenter le cadre général, le but et les concepts du Programme, de répondre aux questions fréquemment posées (sous la forme d'une foire aux questions) et de fournir un guide spécifique pour l'établissement de la déclaration financière. Une circulaire administrative à ce sujet a également été publiée.

7. Conformément au programme de travail, la phase pilote est à mi-parcours et respecte le calendrier fixé. Tous les participants à la phase pilote ont présenté leur déclaration de situation financière et les moyens permettant de les examiner ont été mis en place. Un consultant externe et expérimenté du cabinet Ernst & Young les analyse à l'heure actuelle. Cet examen sera suivi d'un contrôle de bon fonctionnement à partir des résultats de la phase pilote, après lequel, si nécessaire, on apportera des modifications au Programme avant son lancement en janvier 2012.

8. Enfin, comme il a été annoncé dans un document précédent (FC 138/14), un plan de communication relatif à la déclaration financière est en cours de mise au point. Il vise à aider les fonctionnaires à comprendre les changements apportés au Programme, à répondre à leurs préoccupations et offre des conseils pour se conformer aux exigences pertinentes.